



Avenue de l'Hôpital 18A
Rue Saint-Luc 3
7000 MONS

☎ 065/33.45.05

☎ 065/35.21.76

info@iramps.be

www.iramps.be

*Devenir gradué(e)
Géomètre-expert immobilier...*

Pourquoi pas ?

Arpenteur de terrain, au gré de ses affinités et de ses commandes, le géomètre-expert immobilier délimite des propriétés, fait du bornage, du mesurage, de la mitoyenneté, l'essentiel de ses activités.

Seul habilité à établir les limites, le géomètre-expert mesure, avec les instruments adéquats, les sols, terrains et travaux de construction : bâtiments comme infrastructures routières pour les transposer sur plan ou carte et en vérifier l'exactitude.

Qu'il assume des tâches techniques et administratives dans un bureau public ou privé, avant de mettre les pieds dans les prés ou les rues d'une cité, le géomètre-expert immobilier doit également se documenter, effectuer des recherches de propriété, parfois dépoussiérer de vieux papiers, etc.

Et lorsque la réalité s'éloigne des documents retrouvés ici et là : à lui de trouver le juste milieu, la solution équitable, l'arrangement à l'amiable qu'il lui reste à constater par un écrit en bonne et due forme.

Vous l'avez compris : faire respecter le droit, ne pas léser l'un pour l'autre, demande doigté et psychologie.

Intéressé ?

par cette profession réglementée et protégée par arrêté royal métier ?

La solution :

**LE GRADUAT GEOMETRE-EXPERT
IMMOBILIER**

Les cours de la section
GRADUAT Géomètre-expert immobilier
sont regroupés par unités de formation
qui constituent sa grille-horaire.

La section se compose d'un ensemble
d'unités de formation
réparties selon les groupes A, B, C et D
sur une durée de 4 ans minimum
(plus si on souhaite étaler son parcours
de formation...).

Les unités de formation doivent impérativement
être suivies dans un ordre chronologique
fixé par l'organigramme.

La réussite de chacune des unités de formation
donne lieu à la délivrance
d'une attestation de réussite.

Toutes les attestations obtenues sont
capitalisables
pour donner droit à la présentation
de l'épreuve intégrée.

La réussite de l'épreuve intégrée
associée aux attestations de réussite
confèrent le titre de
**GRADUE(E) GEOMETRE-EXPERT
IMMOBILIER.**

ORGANIGRAMME DE LA SECTION GEOMETRE-EXPERT IMMOBILIER

